

Rivières du Loing et du Lunain

Site Natura 2000 FR 1102005

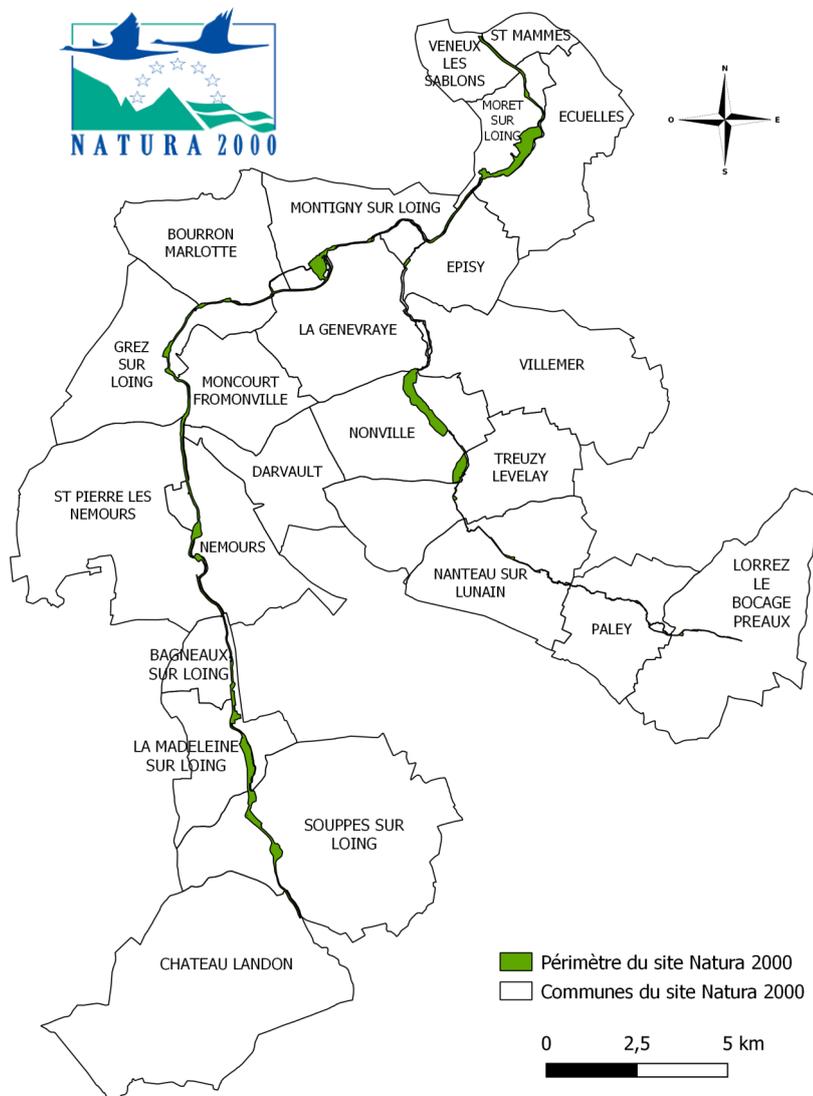
Actualités du site

Le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » occupe une surface de 3500 hectare et s'étend sur 23 communes.

Depuis 2013, l'animation du site Natura 2000 est réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

En 2020, l'animation du site a été perturbé par la pandémie du Covid-19. Dans ces conditions difficiles, les animations scolaires n'ont pas pu avoir lieu. De plus, aucun contrat ou charte n'ont émergés au cours de l'année. Cependant, les suivis scientifiques ont pu se poursuivre. Les inventaires piscicoles par pêche électrique se sont déroulés de la même façon que les années précédentes tout comme le suivi des Agrions de mercure.

En décembre 2020 a pu se tenir le comité de pilotage du site à Moret Loing Orvanne. Le nouveau président y a été élu, il s'agit de Dikran ZAKEOSSIAN, maire de la commune de Moret Loing et Orvanne. Cette réunion a permis de présenter les bilans d'animation du site de 2019 et 2020 et d'évoquer les perspectives d'animation du site. Le compte rendu et la présentation du comité de pilotage sont disponibles sur le site internet <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/rivieres-du-loing-et-du-lunain>.



Inventaires piscicoles

Un suivi des espèces piscicoles sur le site Natura 2000 est réalisé depuis 2008. Au total, 26 espèces ont été inventoriées parmi lesquelles on retrouve le chabot, la lamproie de planer, la bouvière et la loche de rivière, les quatre espèces piscicoles d'intérêt communautaire du site Natura 2000. L'objectif de ces inventaires est de suivre l'évolution des populations de ces quatre espèces mais aussi d'évaluer la qualité de la rivière au travers des peuplements qui s'y trouvent.

Pour réaliser les suivis, la Fédération de pêche utilise la pêche électrique, une méthode qui consiste à attirer les poissons à la surface de l'eau à l'aide d'un champ électrique. Cette méthode est peu impactante pour les poissons qui sont remis à l'eau une fois pesés et mesurés.

Deux stations sont inventoriées par rivière chaque année et sont alternées tous les ans. En 2020, les stations situées à Episy et à

Nonville ont été suivies sur le Lunain et les stations de Souppes-sur-Loing et Bagneaux-sur-Loing ont été suivies sur le Loing.

Sur le Lunain, les habitats ne sont pas favorables à la présence de la bouvière et de la loche de rivière. Ainsi, on ne retrouve pas ces espèces sur la station de Nonville. A Episy, la station se situe au niveau de la confluence avec le Loing de telle sorte que l'on observe quelques bouvières qui sont de passage. En revanche, sur les deux stations, les populations de chabots sont bien représentées et la présence de lamproie de planer est confirmée.

Sur le Loing, milieu plus vaste et ouvert, on retrouve les quatre espèces d'intérêt communautaires sur chaque station.

Suivi des agrions de mercure

Les populations d'agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) sont suivies depuis 2015 sur le Loing et le Lunain. Au total, cinq secteurs sont suivis chaque année (4 sur le Lunain et 1 sur le Loing).

La méthode de suivi consiste à identifier les individus de l'espèce le long d'un transect pour ensuite estimer la densité d'individu sur la station. La détermination se fait soit de manière visuelle soit après la capture des spécimens à l'aide d'un filet à papillons.

Des agrions de mercure ont été observés sur les stations où le milieu est ouvert, à proximité d'un court d'eau courante et une végétation rivulaire bien développée. L'espèce est par exemple présente à Nonville sur le secteur des prés de la Coutière ou à Nanteau-sur-Lunain sur le secteur des Grands prés. En revanche, aucun individu n'a pu être observé sur des stations où les milieux sont refermés et l'eau est stagnante comme c'est le cas sur la prairie des Gandelles sur le Loing.

Une deuxième espèce d'odonate d'intérêt communautaire est présente sur le site : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). L'espèce fera l'objet d'un suivi scientifique dès 2021.



Zoom sur la gestion différenciée



En quoi ça consiste ?

La gestion différenciée est une méthode qui consiste à entretenir les espaces verts de façon plus responsable en s'adaptant aux usages. En bord de rivière, cela revient à couper ou faucher la végétation seulement une ou deux fois dans l'année de façon à respecter le cycle de vie d'un maximum d'espèces et ainsi préserver la biodiversité.

L'intérêt de la gestion différenciée



© FDAAPPMA

Cette méthode présente de nombreux avantages pour la préservation de la biodiversité. En effet, ces zones de végétations hautes servent de zone refuge pour beaucoup d'espèces telles que les oiseaux, les insectes ou les petits mammifères. De plus, le fait de faucher moins souvent va permettre d'avoir une diversification de la végétation et ainsi de valoriser les paysages communaux. La gestion différenciée présente aussi des avantages économiques pour les communes qui la mettent en place car cela demande moins d'entretien et donc moins de temps de travail et de déplacements.

D'un point de vue Natura 2000, la gestion différenciée est favorable à la préservation de plusieurs espèces d'intérêt communautaires et notamment les espèces d'odonates : l'agrion de mercure et la cordulie à corps fin. En effet, les odonates utilisent la végétation en bord de rivière comme support de ponte et de nourrissage et la destruction de ces milieux peut entraîner leur disparition. Il est donc important d'adopter une gestion raisonnée des espaces verts dans les communes pour préserver ces populations.

Exemple d'application dans vos communes

La commune de Nonville a modifié la gestion de ses berges communales sur le Lunain suite aux conseils apportés par l'animatrice Natura 2000. Auparavant, la commune coupait la végétation à ras toute l'année ne laissant que peu d'habitats favorables pour la reproduction de l'agrion de mercure et privant de nombreuses espèces de leur zone refuge.

Depuis 2017, la commune a adopté la méthode de gestion différenciée pour ses berges. Cela consiste à laisser pousser la végétation des berges et de ne la faucher qu'une seule fois à la fin du cycle de l'agrion de mercure en été.

Cette nouvelle gestion semble porter ses fruits. Les populations d'agrions de mercures se redéveloppent sur la prairie du Landy depuis 2018 alors qu'elle observait de forte baisse de densité les années précédentes. En 2020, la reproduction a été avérée sur ce site et une douzaine d'individus ont été observés. Ces résultats sont encourageants et mettent en évidence l'importance d'une bonne gestion des milieux naturels pour les espèces.



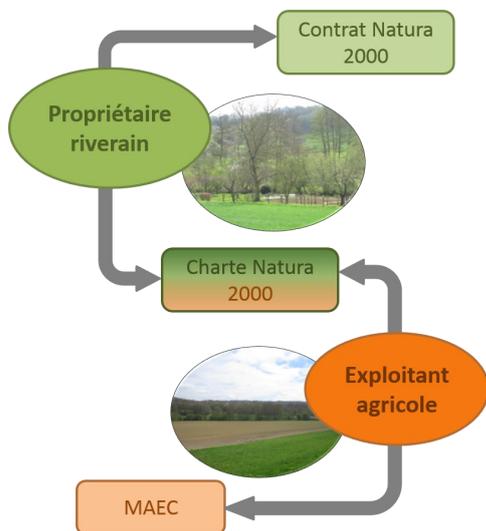
© FDAAPPMA 77

Participez à la préservation du milieu naturel !

Pour cela plusieurs outils Natura 2000 existent :

◆ Charte

C'est un outil d'adhésion individuel aux objectifs de préservation des habitats naturels et des espèces identifiés sur le site comme étant d'intérêt communautaire. La signature de ce document relève d'une démarche volontaire et implique le respect d'un certain nombre d'engagements, non rémunérés, mais elle offre une contrepartie au signataire sous forme d'avantages fiscaux (exonération des parts régionales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties).



◆ Contrat

Ce sont des outils de gestion qui visent à maintenir et restaurer les populations d'espèces (végétales ou animales) et les habitats remarquables sur le site Natura 2000. Ils comprennent les actions énumérées dans le Document d'Objectifs du site en les adaptant à la parcelle concernée. Ils permettent le financement de travaux d'entretien ou de renaturation du milieu (gestion des embâcles, entretien des boisements et de la végétation en berge, ...) par des fonds publics (européens, nationaux et de collectivités territoriales). D'autres Contrats plus spécifiques existent pour financer les travaux de rétablissement des continuités écologiques en milieu aquatique (effacement d'ouvrages et restauration de berges) et de restauration des berges par des méthodes de génie végétal.

◆ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Ce sont des mesures de gestion établies dans le Document d'Objectifs pour adapter les pratiques agricoles à leur territoire et au maintien des espèces et des habitats désignés sur le site Natura 2000. Les MAEC répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000 dans un environnement agricole productif.



Actions pour 2021

- Soutien et accompagnement des propriétaires souhaitant participer à la contractualisation de parcelles situées sur le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »,
- Inventaires piscicoles sur deux stations de la rivière par pêche électrique,
- Suivi des odonates d'intérêt communautaire (Agrion de mercure, Cordulie à corps fin),
- Suivi des habitats communautaires,
- Animation auprès des établissements scolaires.

Pour plus d'informations

Union européenne



Fond FEADER

Réseau Natura 2000



<http://seine-et-marne.n2000.fr/>

www.natura2000.fr

Présidence du comité de pilotage



Communauté de Communes
Moret Seine Loing
M. Dikran ZAKEOSSIAN

Services de l'Etat



Direction Régionale et
Interdépartementale de
l'Environnement et de l'Énergie
d'Île de France
10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04

Direction Départementale des
Territoires de Seine et Marne
288 rue Georges Clemenceau
Z.I de Vaux-le-Pénil
BP 596
77005 Melun Cedex
Mme. Dorine NOUALLET

Animation du site



Fédération de Seine-et-Marne
pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

Mme. Marion GRIMAUD
Chargée d'études Natura 2000
natura2000@federationpeche77.fr
01.64.39.03.08/06.82.43.25.37
<http://www.federationpeche77.fr/>